



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

N°MAPA-2015-002

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE D'UR

Place de l'Eglise
66760 UR

OPERATION

Département :	Pyrénées Orientales
Localité :	UR
Edifice :	Eglise Saint Martin
Intitulé :	Restauration des décors intérieurs

ACCORD CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE

Accord cadre passé en application des articles 76 et 35 I -2° du Code des Marchés Publics

Ordonnateur : Monsieur le Maire d'UR
Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Cerdagne
Trésor Public de Cerdagne - 66800 SAILLAGOUSE

PREAMBULE

Le présent accord-cadre **est passé pour une mission de maîtrise d'œuvre pouvant comprendre une étude de diagnostic et une ou des missions de maîtrise d'œuvre pour la restauration des décors intérieurs de l'église de SAINT-MARTIN de la Commune d'Ur.**

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

MANDATAIRE :

Je soussigné,
agissant en qualité de
Agissant au nom et pour le
compte de :
Ayant son siège social à
Téléphone :
Messagerie électronique
Immatriculé à l'I.N.S.E.E :
Numéro d'identité
d'établissement (SIRET)
Code d'activité
économique principale
(A.P.E)
Numéro d'inscription au
Registre du Commerce de :

après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir établi les déclarations, fourni les certificats et satisfait aux conditions stipulées aux articles **45** à **47** du Code des Marchés Publics,

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies les travaux du lot désigné au préambule du présent acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans le délai de **CENT VINGT (120) jours** à compter de la date de remise des offres fixée par le règlement de consultation (R.C.)

ARTICLE 2 – PRIX

Les missions du titulaire seront rémunérées suivant les dispositions figurant dans les marchés subséquents qui prendront en compte les éléments suivants :

2-1 Prestation forfaitaire.

Etude de Diagnostic telle que définie dans le CCTP

Le montant du diagnostic tel que défini dans le CCTP et conformément à la proposition de l'offre du candidat est de :

Montant HT (en chiffres)	€uros
TVA 20% (en chiffres)	€uros
Montant TTC (en chiffres)	€uros

Le mois de référence Mo des prix est : **Juin 2015**

2-2 Taux de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre

Montant des opérations en € HT	120 001 € à 250 000 €	250 001 € à 400 000 €	400 001 € à 550 000 €	Supérieur à 550 001 €
Taux des honoraires de maîtrise d'œuvre selon le montant des travaux				

2-3 Répartition de la rémunération globale pour chaque élément de mission

MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE	Pourcentages par éléments de mission
Etude d'avant projet – AVP	
Etude de Projet - PRO	
Assistance aux contrats de travaux - ACT	
VISA / Synthèse	
Direction de l'exécution des travaux - DET	
Assistance aux opérations de réception - AOR	
TOTAL	100%

Aucune variante ni option n'est autorisée

Lorsqu'une partie des travaux du marché est sous-traitée :

les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par les sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable, ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

ARTICLE 3 – DELAIS et DUREE

L'accord-cadre est conclu pour une durée de **5 ans** à compter de sa notification, Compte tenu du caractère particulier des missions de maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques, de la nécessité d'une continuité entre les études de diagnostics et les phases opérationnelles, de la complexité des montages juridiques et financiers, de l'étalement des subventionnements nécessaires à la réalisation des études et des travaux.

Le premier marché subséquent concernant le diagnostic devra être réalisée dans un délai **de 6 mois** à compter de sa notification

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Compte ouvert
au nom de

Numéro de
compte

Clé RIB

Code Banque

Code Guichet

J'accepte de percevoir l'avance forfaitaire à laquelle je peux prétendre en application de l'article 87. du code des marchés publics (1)

Je refuse de percevoir l'avance forfaitaire à laquelle je peux prétendre en application de l'article 87 du code des marchés publics (1)

(1) rayer la mention inutile.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52.401 (modifiée par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978).

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A

Le

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature du maitre d'œuvre

Visas

Est acceptée la présente offre pour valoir accord-cadre

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Date d'effet de l'accord cadre :

Date de signature de l'avis de réception
postal par le titulaire :